



MAIRIE de GIGNAC LOT
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53
mairie.gignac46@wanadoo.fr

M. Marcel Eugène LABROUE, Maire de Gignac
A
M. François HOLLANDE, Président de la République
M. Emmanuel VALS, Premier Ministre
Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education
M. Le Président du Sénat
M. Le Président de l'Assemblée Nationale
Mme Dominique ORLIAC, M. Jean LAUNAY, Députés du Lot
M. Jean-Claude REQUIER, M. Gérard MIQUEL, Sénateurs du Lot
Mme Catherine FERRIER, Préfète du Lot
Mmes et Ms Les Elus de la Nation

Gignac, le 28 avril 2016

Depuis de nombreuses années, je suis très attentivement la carte scolaire et particulièrement les fermetures d'écoles de villages ruraux. En effet depuis quelques temps, la ruralité est mise à mal ; tant dans l'aménagement des espaces calqués très souvent sur les problématiques des territoires urbains (exemples : aménagement du territoire : PLU, PLUi.....) que dans les modèles étayant et justifiant les changements, les suppressions de postes voire la disparition des écoles rurales, et imposant de fait les regroupements d'écoles ainsi que la création de communes nouvelles.

Je me permets de me présenter, je suis Maire de Gignac (46), ce depuis 2000 (petite commune de 670 habitants du Nord du Lot). Je suis issu de l'Education Nationale : Ecole Normale Nationale d'Apprentissage à Paris pendant 2 ans, Enseignant en Lycée Technique, en Etablissement Enfance Inadaptée et en Lycée Professionnel. J'ai fait partie d'une part, d'un Groupe National de Recherches Pédagogiques dans la création d'outils cognitifs de remédiation mis en place en LP, collège et école primaire ; d'autre part du groupe national constituant les référentiels d'emplois, de formations et de diplômes. Par la suite, Conseiller en formation continue, Référent académique du dispositif de validation des acquis de l'expérience et, je suis honoré d'être aussi Officier des Palmes Académiques.

Concernant particulièrement l'école, à la lumière des recherches pédagogiques les plus récentes liées aux processus de développement et d'apprentissage des enfants et petits-enfants, j'entends l'analyse des représentants de l'Education Nationale dire que les classes à multi-niveau sont à supprimer pour favoriser les regroupements en un même lieu et favoriser aussi les contacts entre enseignants ce qui certainement, entre les lignes, signifie et justifie l'économie budgétaire (postes) et les regroupements en nouvelles communes.

Les petites écoles rurales sont innovantes car elles promeuvent les valeurs humaines, l'esprit de coopération pour éveiller des consciences citoyennes, mais aussi comme outil d'aménagement du territoire.

La pédagogie développée au sein de ces écoles rurales permet aux enfants d'améliorer leur réussite scolaire, de réduire les violences en trouvant plus facilement leur place dans un groupe hétérogène et d'entre-aide. Les petites structures sont respectueuses des rythmes de l'enfant. Les projets d'aménagement du temps de l'enfant y sont plus facilement mis en place. La proximité entre tous les membres de la communauté éducative, la fréquence et la régularité des échanges facilitent la construction et le suivi des projets. La connaissance de l'enfant et de sa famille est plus approfondie et plus conviviale.

Les petites structures favorisent les apprentissages, en effet, l'immersion de l'enfant dans une classe multi-âge permet la construction plus rapide, durable et plus mature des langages.

Il est indéniable que ces petites structures permettent un meilleur accompagnement des enfants, je l'ai observé personnellement, en tant que Maire, parents et grands-parents. Dans une petite structure il y a moins de violence, de processus de replis et de décrochage scolaire. Ces petites structures favorisent la citoyenneté par la coopération intergénérationnelle d'un village. Une école rurale permet d'expérimenter l'hétérogénéité non comme difficulté insurmontable mais comme une véritable richesse, une éducation morale et civique pratique et durable. Ces structures rurales à taille humaine sont mieux adaptées aux enfants, car selon leur âge et leur capacité sociale, relationnelle, du langage et émotionnelle, nos enfants ont besoin d'une structure où ils se sentent dans un état de sécurité psychologique.

La politique doit dépasser les logiques comptables en ce qui concerne les territoires ruraux. Il doit y avoir des actes de solidarité venant des territoires urbains vers les territoires ruraux, car la ruralité est particulièrement nécessaire aux urbains. Comment expliquer que les territoires ruraux, par exemple le Lot a semble-t-il de meilleurs résultats scolaires que les départements moins ruraux qui l'entourent.

Les performances des structures scolaires sont souvent inversement proportionnelles à leur taille.

En territoire rural l'école reste le seul lien entre les habitants, entre les jeunes citoyens, les entre deux âges, les vieux, les élus, les associations indispensables en milieu rural, les commerces.....Le village se construit autour des enfants et des évènements durant l'année. L'école est un lien entre les habitants, elle permet aux parents, grands-parents, enfants, enseignants, élus, citoyens de construire une société équilibrée, et durable en profondeur.

Depuis de nombreuses années notre commune rurale Gignac a investi dans son école en appliquant sans rechigner les réformes et aménagement successifs : classe numérique, nouveaux rythmes scolaires, accueil temps périscolaire, accueil de loisirs, aide aux devoirs, mise aux normes et rénovation des infrastructures école et cantine, règlementairement nous avons en école maternelle une ATSEM et nous allons même au-delà des normes car nous mettons à disposition de l'enseignant(e) en classe de CP une

employée communale possédant le BAFA ce, pendant 3 demi-journées par semaine sur le temps scolaire pour favoriser, faciliter les apprentissages dans cette classe charnière.

Depuis les années 2000, un important effort de création, de rénovation de l'offre de logements locatifs à l'année, tant privés que publics (privés : 35 ; publics : 13) a permis de renforcer le « turn-over » locatif et les effectifs du RPI.

Gignac est en RPI depuis près de 25 ans avec la commune de Nadaillac en Dordogne, ce RPI fonctionne parfaitement et accueille les enfants des deux communes mais aussi certains enfants des communes limitrophes (Estivals-19, Borrèze-24...).

Pour les parents avoir une école de proximité est un avantage certain et cela permet de maintenir dans notre territoire rural des services de proximité au même titre que les urbains. Si nos écoles rurales disparaissaient que ferions-nous des employés communaux titulaires de la fonction publique territoriale. Comment un village sans école pourrait-il être attractif pour de nouveaux arrivants éventuels, qu'ils soient exploitant agricole, commerçant, artisan..... ce serait la mort des petits villages.

La disparition de nos écoles de proximité, voire de trop grands regroupements accentueraient les distances de transport donc la fatigue des enfants.

Les territoires ruraux sont fragiles mais nécessaires à la Nation. Le « centralisme » semble de mise actuellement mais la désertification des territoires ruraux accentuerait les concentrations urbaines présentant les difficultés de la vie que nous connaissons actuellement.

Nous ne souhaitons pas que le visage de notre pays la France de demain soit composé de villes denses et de villages fantômes.

Il faut noter que ces problématiques et toutes ces revendications soulevées ici sont largement approuvées par les habitants, les parents d'élèves et les élus municipaux.

Pour toutes ces raisons, nous espérons, Mesdames, Messieurs les Elus et représentants de la Nation que vous regarderez avec attention le sort des écoles rurales et de la ruralité dans son ensemble.

Nous sommes prêts à vous accueillir, vous recevoir dans notre village rural afin de vous montrer sur le terrain combien ces écoles de village sont une force pour notre pays, pour notre République Laïque, pour la vie de notre démocratie.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Elus de la Nation l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire,
Marcel Eugène LABROUE

Co-signataire,
Jean-Claude VEYSSIERE,
Maire de Nadaillac-24